



Utilisation du fichier adhérents d'une association sportive

Par **Jimy85**, le **28/02/2016** à **22:18**

Bonjour à tous,
Je fais appel à votre expertise car je souhaiterais quelques renseignements avant de me lancer dans mon projet.
Dans le cadre d'une formation, j'envisage de créer un site internet qui concernerait une association sportive dont je suis adhérent. L'idée principale est de réaliser un jeu de collection de cartes à l'effigie des adhérents (type Fifa Ultimate Team pour les connaisseurs).
Je me questionne sur les règles à respecter au sujet de l'utilisation des données sur les adhérents, en sachant que les seules informations nécessaires seraient les noms et prénoms ainsi que les statistiques sportives (victoires, classements...).
Etant donné que tout ceci est déjà rendu publique par le site de l'association, ais-je le droit d'utiliser ces informations pour créer mon jeu en ligne ou dois-je en faire la demande auprès de ladite association ?
En vous remerciant pour votre attention.

Par **morobar**, le **29/02/2016** à **07:37**

Bjr,
Vous devez demander l'accord de l'association, qui peut vous demander des sous.
Le fichier des cartes grises en préfecture vaut un bon paquet.
En outre vous devrez faire une déclaration simplifiée à la CNIL.

Par **Jimy85**, le **29/02/2016** à **10:26**

Très bien, je vous remercie pour cette réponse rapide.